



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Réf. MA10000116/D

N° rév. 1.9

## StoSilent Miral AP

Date de révision 02.09.2025

Date d'impression 06.09.2025

### RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial StoSilent Miral AP

Identifiant Unique De Formulation (UFI) S4T4-G0M1-V00E-2YXJ

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Enduit intérieur

Utilisations déconseillées Ces informations ne sont pas disponibles.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Sto AG Schweiz  
Südstrasse 14  
CH - 8172 Niederglatt  
Téléphone: 044 851 53 53  
[www.stoag.ch](http://www.stoag.ch)

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS Schweiz Sto SE & Co. KGaA  
Département TIQ Qualitätssicherung  
[e.volz@sto.com](mailto:e.volz@sto.com)

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence Schweiz

Heures d'ouverture  
7.30 - 12.00 / 13.00 - 16.30  
Tél. 0041 - 44 - 851 - 54 44  
Hors d'heures d'ouverture  
Tél. 0044 - 1235 - 239 - 670  
Tox Info Suisse  
Tél. 0041-44-251-51-51  
Numéro abrégé: 145 ([www.toxi.ch](http://www.toxi.ch))

### RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 H318: Provoque de graves lésions des yeux.

Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoSilent Miral AP

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système respiratoire

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H315 Provoque une irritation cutanée.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence : P102 Tenir hors de portée des enfants.  
**Prévention:**  
P261 Éviter de respirer les poussières.  
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.  
**Intervention:**  
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P315 Consulter immédiatement un médecin.  
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.  
P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.  
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Ciment, portland

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoSilent Miral AP

Le mortier / l'enduit fait une réaction alcaline en présence d'eau. Il convient donc de protéger les yeux et la peau. En cas de contact, rincer abondamment à l'eau. En cas de contact avec les yeux, consulter immédiatement un médecin !

Risque d'affection pulmonaire après une inhalation prolongée de particules de poussières.

### RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.2 Mélanges

##### Composants

| Nom Chimique     | No.-CAS<br>No.-CE<br>No.-Index<br>Numéro<br>d'enregistrement | Classification                                             | Concentration<br>(% w/w) |
|------------------|--------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|--------------------------|
| Ciment, portland | 65997-15-1<br>266-043-4                                      | Eye Dam. 1; H318<br>STOT SE 3; H335<br>Skin Irrit. 2; H315 | ≥ 50 - < 70              |

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

### RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

#### 4.1 Description des premiers secours

|                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|-----------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Conseils généraux     | Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Inhalation            | Amener la victime à l'air libre.<br>Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Contact avec la peau  | Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.<br>Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.<br>Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.<br>Laver les vêtements avant de les remettre.                                                                                                                 |
| Contact avec les yeux | En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.<br>Si possible, utiliser une solution de rinçage oculaire isotonique (p. ex. 0,9 % de NaCl).<br><br>Ne pas frotter les zones touchées.<br>Appeler immédiatement un médecin. |
| Ingestion             | Rincer la bouche.<br>Si la victime est consciente, boire beaucoup d'eau.<br>Ne PAS faire vomir.<br>Appeler un médecin.                                                                                                                                                                                                                                |

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

|           |                                                                                                                            |
|-----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Symptômes | Le contact avec la peau peut provoquer les symptômes suivants:<br>Peut causer des irritations de la peau et/ou dermatites. |
|-----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoSilent Miral AP

|            |                                                                                                                                              |
|------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|            | Provoque de graves lésions des yeux.<br>L'inhalation peut provoquer les symptômes suivants:<br>Toux<br>Peut irriter les voies respiratoires. |
| Traitement | Traiter de façon symptomatique.<br>Pas d'information disponible.                                                                             |

### RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1 Moyens d'extinction

|                                |                                                                                                                                      |
|--------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Moyens d'extinction appropriés | Ce produit n'est pas inflammable.<br>Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche. |
|--------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Moyens d'extinction  
inappropriés

Non applicable

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

A l'état durci, le produit proprement dit est classé incombustible selon EN13501-1.

Le produit n'est ni explosif ni inflammable et n'a aucun effet comburant.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Aucune mesure particulière n'est requise.

### RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter la formation de poussière.  
Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de poussière.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Utiliser un équipement de manutention mécanique.  
Humidifier et éliminer.  
Éviter de soulever de la poussière-à l'intérieur utiliser un aspirateur au lieu de balayer. Couper avec un couteau, ne pas utiliser une scie, si possible.  
Ne pas utiliser de l'air comprimé à des fins de nettoyage.  
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.  
Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoSilent Miral AP

### RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Éviter la formation de poussière.  
En cas de marchandise ensachée et d'utilisation de réservoirs de mélange ouverts, verser tout d'abord l'eau, puis introduire le mortier sec avec précautions. Maintenir une hauteur de déversement réduite. Démarrer progressivement le malaxeur.  
Ne pas comprimer les sacs vides ou seulement après les avoir placés p. ex. dans un sac plus grand.  
Des charges supérieures à 25 kg ne doivent pas être déplacées à la main, mais uniquement à l'aide d'auxiliaires mécaniques. Suivant l'âge, le sexe et la constitution physique des travailleurs et la fréquence des opérations de levage et de transport, ces dernières représentent une sollicitation et une contrainte importantes, même en cas de poids moins élevés.  
Lors de la mise en œuvre, ne pas s'agenouiller dans le produit frais.  
  
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.

Mesures d'hygiène

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.  
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs  
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver dans le conteneur d'origine.  
Conserver dans un endroit sec.

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tel que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.  
Observer impérativement les indications du fabricant sur les conditions de stockage et la durée de conservation

Précautions pour le stockage en commun

Pas de matières à signaler spécialement.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour de plus amples informations, consulter également la fiche technique du produit.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoSilent Miral AP

### RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1 Paramètres de contrôle

##### Limites d'exposition professionnelle

| Composants                                                                                          | No.-CAS    | Type de valeur<br>(Type d'exposition) | Paramètres de contrôle           | Base    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|---------------------------------------|----------------------------------|---------|
| Ciment, portland                                                                                    | 65997-15-1 | VME (poussières inhalables)           | 5 mg/m <sup>3</sup>              | CH SUVA |
| sulfate de calcium                                                                                  | 7778-18-9  | VME (poussières alvéolaires)          | 3 mg/m <sup>3</sup><br>(Calcium) | CH SUVA |
| Information supplémentaire: Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus. |            |                                       |                                  |         |

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

##### Mesures d'ordre technique

Afin d'éviter l'émission de poussière, il convient d'utiliser des systèmes fermés (p. ex. silo avec convoyeur), des dispositifs d'aspiration locaux ou autres équipements de commande techniques tels que des machines à enduit ou des malaxeurs continus dotés d'un équipement additionnel spécifique pour retenir la poussière.

Il faut prévoir un point de lavage/de l'eau pour le nettoyage des yeux et de la peau.

Maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition professionnelle.

##### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

##### Protection des mains

Matériel : Gants en coton avec revêtement nitrile

Délai de rupture : 480 min

Épaisseur du gant : 0,8 mm

Remarques : Gants de protection conformes à EN 388. p. ex. :KCL 102 Sahara® Top (Kächele-Cama-Latex GmbH, Hotline: 0049(0)6659-87-300, [www.kcl.de](http://www.kcl.de)), ou autres gants similaires. Il n'y a pas besoin de gants de protection contre les produits chimiques (cat. III).

Changer les gants lorsqu'ils sont trempés d'humidité. Prévoir des gants de rechange.

après laver les mains utiliser une crème grasse Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoSilent Miral AP

d'autres propriétés et diffère d'un fournisseur à l'autre.

Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection à manches longues

Protection respiratoire : Eviter de respirer des particules

Mélange et transvasement de mortier sec dans des systèmes ouverts :

Le respect des valeurs limites de travail doit être garanti par des mesures techniques efficace de protection contre la poussière, p. ex. des dispositifs d'aspiration locaux. Si ce n'est pas possible, utiliser des demi-masques de filtration des particules de type FFP2 (contrôlés selon EN 149).

Préparation manuelle du mortier prêt à l'emploi : pas de protection respiratoire nécessaire.

Préparation mécanique de mortier : pas de protection respiratoire nécessaire.

### RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : poudre

Couleur : blanc

Odeur : Non perceptible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

---

## StoSilent Miral AP

|                                                                          |   |                                                       |
|--------------------------------------------------------------------------|---|-------------------------------------------------------|
| Seuil olfactif                                                           | : | Pas de données disponibles                            |
| Point de fusion/point de congélation                                     | : | Non applicable                                        |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition                    | : | non applicable                                        |
| Inflammabilité                                                           | : | Ce produit n'est pas inflammable.                     |
| Limite d'explosivité, supérieure /<br>Limite d'inflammabilité supérieure | : | non applicable                                        |
| Limite d'explosivité, inférieure /<br>Limite d'inflammabilité inférieure | : | non applicable                                        |
| Point d'éclair                                                           | : | non applicable                                        |
| Température de décomposition                                             | : | Pas de données disponibles                            |
| pH                                                                       | : | > 11,5<br>Concentration: 10 %<br>(suspension aqueuse) |
| Viscosité<br>Viscosité, dynamique                                        | : | non applicable                                        |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

---

## StoSilent Miral AP

Temps d'écoulement : non applicable

Solubilité(s)  
Hydrosolubilité : légèrement soluble

Coefficient de partage: n-octanol/eau : non déterminé

Pression de vapeur : Pas de données disponibles

Densité : Pas de données disponibles

Densité de vapeur relative : Pas de données disponibles

### 9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

Propriétés comburantes : Non applicable

Auto-inflammation : n'est pas auto-inflammable

Taux d'évaporation : non applicable

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoSilent Miral AP

### RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

#### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

#### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

|                       |                                           |
|-----------------------|-------------------------------------------|
| Réactions dangereuses | Ces informations ne sont pas disponibles. |
|-----------------------|-------------------------------------------|

#### 10.4 Conditions à éviter

|                     |                                                                                                                                   |
|---------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Conditions à éviter | Éviter la pénétration d'eau et l'humidité pendant le stockage (le mélange subit une réaction alcaline avec l'humidité et durcit). |
|---------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

#### 10.5 Matières incompatibles

|                   |                                                                                                                                                                                                                                                  |
|-------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Matières à éviter | Réaction exothermique avec des acides ; le produit humide est alcalin et réagit avec des acides, des sels d'ammonium et des métaux communs tels que l'aluminium, le zinc, le laiton. La réaction avec des métaux communs produit de l'hydrogène. |
|-------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

|                                     |                                                                                      |
|-------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| Produits de décomposition dangereux | Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. |
|-------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|

### RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

##### Toxicité aiguë

##### Produit:

|                               |                                                                                          |
|-------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| Toxicité aiguë par voie orale | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
|-------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|

|                               |                                                                                          |
|-------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| Toxicité aiguë par inhalation | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
|-------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|

|                                 |                                                                                          |
|---------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| Toxicité aiguë par voie cutanée | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
|---------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|

##### Corrosion cutanée/irritation cutanée

##### Produit:

Provoque une irritation cutanée.

##### Composants:

Ciment, portland:

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoSilent Miral AP

Provoque une irritation cutanée.

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

#### **Produit:**

Provoque de graves lésions des yeux.

### **Composants:**

#### **Ciment, portland:**

Provoque de graves lésions des yeux.

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

#### **Produit:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

#### **Produit:**

#### Génotoxicité in vitro

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Cancérogénicité**

#### **Produit:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Toxicité pour la reproduction**

#### **Produit:**

#### Effets sur la fertilité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité pour le développement

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

#### **Produit:**

#### Voies d'exposition

Inhalation

#### Evaluation

Peut irriter les voies respiratoires.

### **Composants:**

#### **Ciment, portland:**

#### Voies d'exposition

Inhalation

#### Evaluation

Peut irriter les voies respiratoires.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

#### **Produit:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Toxicité par aspiration**

#### **Produit:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Toxicologie, Métabolisme, Distribution**

#### **Information supplémentaire**

#### **Produit:**

Le produit n'est pas contrôlé en tant que tel. Le mélange est classé selon l'annexe I de l'ordonnance (CE) 1272/2008. (détails : voir chapitres 2 et 3).

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoSilent Miral AP

### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

##### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

#### Expérience de l'exposition humaine

##### Produit:

Informations générales Le ciment peut aggraver des pathologies préexistantes de la peau, des yeux et des voies respiratoires, p. ex. en cas d'emphysème pulmonaire ou d'asthme.

#### Information supplémentaire

##### Produit:

Remarques : Le produit n'est pas contrôlé en tant que tel. Le mélange est classé selon l'annexe I de l'ordonnance (CE) 1272/2008. (détails : voir chapitres 2 et 3).

## RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1 Toxicité

##### Produit:

Toxicité pour les poissons Pas de données disponibles

### 12.2 Persistance et dégradabilité

##### Produit:

Biodégradabilité Pas de données disponibles

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

##### Produit:

Bioaccumulation Pas de données disponibles

### 12.4 Mobilité dans le sol

##### Produit:

Mobilité Non applicable

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

##### Produit:

Evaluation Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

##### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

##### Produit:

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoSilent Miral AP

Information écologique  
supplémentaire

Des effets écotoxiques, notamment une toxicité aquatique, ne sont possibles qu'en cas de libération de quantités importantes en liaison avec de l'eau par suite d'un décalage du pH.

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

### RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

L'utilisateur est responsable du bon codage et de la désignation exacte des déchets produits.  
Pour l'utilisation recommandée, le code OMoD peut être choisi conformément aux listes pour le mouvement des déchets (LMOd).  
Les restes peuvent être réutilisés. Seulement les restes non réutilisables seront dilués avec de l'eau et une fois durci.  
Les restes de produit durcis peuvent être éliminés en tant que déchets commerciaux ou décombres avec les codes OMoD 17 01 01 ou 10 13 14.  
Les restes de produit non durcis doivent être éliminés avec le code OMoD recommandé.

Emballages contaminés

Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doivent être éliminés comme ayant été utilisés.  
Recyclage des emballages vides.

Code OMoD pour les produits  
non utilisés

17 09 03\* autres déchets de construction et de démolition (y compris en mélange) contenant des substances dangereuses  
(\* ) Déchets spéciaux au sens de l'ordonnance du DETEC concernant les listes pour le mouvement des déchets (RS 814.610.1)

### RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoSilent Miral AP

Remarques

Ces informations ne sont pas disponibles.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques

Non applicable

## RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

COV (composés organiques volatils)  
La loi sur les taxes d'incitation pour les composés organiques volatils (VCOV)

pas de taxes des COV

Ordonnance PIC, OPICChim (814.82)

Non applicable

Autres réglementations

Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail.  
Suivre la directive 92/85/CEE au sujet de la sécurité et de la santé des femmes enceintes au travail.  
Ce produit contient du ciment à teneur réduite en chromates. Les personnes allergiques aux chromates ne doivent pas le manipuler.  
  
Observer les réglementations de la protection du travail.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ces informations ne sont pas disponibles.

## RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Les modifications par rapport à la version précédente sont repérées dans la marge de gauche.

Les informations données par cette fiche de données de sécurité correspondent à l'état actuel de nos connaissances et respectent la législation nationale et européenne. Les conditions de travail de l'utilisateur se soustraient cependant à notre connaissance et à notre contrôle. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les dispositions nécessaires pour répondre aux exigences des lois. Les informations données dans la présente fiche décrivent les exigences de sécurité relatives à notre produit mais ne donnent pas la garantie des propriétés de celui-ci.

Texte complet pour phrase H

H315

: Provoque une irritation cutanée.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoSilent Miral AP

H318 : Provoque de graves lésions des yeux.  
H335 : Peut irriter les voies respiratoires.

### Texte complet pour autres abréviations

Eye Dam. : Lésions oculaires graves  
Skin Irrit. : Irritation cutanée  
STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

Autres informations : L'évaluation a été réalisée sur la base de l'article 6, point 5, et de l'annexe I de l'ordonnance (CE) n° 1272/2008.

Temporairement et jusqu'à épuisement de nos stocks, il se peut que vous constatiez des différences entre le marquage sur les emballages et les indications de la fiche de sécurité. Nous vous prions de nous en excuser.

Service émetteur : Département TIQS  
Sto SE & Co. KGaA Stühlingen  
e.volz@sto.com

Code du produit : PROD3050  
CH / FR

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

---

## **StoSilent Miral AP**